



Commune  
des Monts d'Or  
Métropole de Lyon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 27
- présents : 23
- procurations : 4
- absents : 0
- abstentions : 0
- ayant pris part au vote : 27

**Date de la convocation :** 06/02/2026

**Certifiée exécutoire par,**

Transmission en préfecture le : 24/02/2026

Affichage municipal le : 26/02/2026

**Étaient présents :** M. Max VINCENT, Mme Béatrice REBOTIER, M. Dominique PELLA, Mme Arlette BERNARD, M. François GAY, Mme Florence DURANTET, M. Régis MATHIEU, Mme Fabienne GUENEAU, Mme Brigitte CAYROL, M. FREYDIER Pascal, M. Antonio MARQUES, Mme Christine GODARD, Mme Françoise WATRELOT-ROSSO, M. Raphaël GUYONNET, M. Antoine CORRON, Mme Corinne PREVE, M. Thierry BERTRAND, M. Valentin LAMY, M. Eric MAZOYER, M. Augustin NEYRAND, M. Marc-Stéphane BEAU

<b>Absents :</b>	<b>Représenté(s) par :</b>
Mme Brigitte CAYROL	Mme Arlette BERNARD
M. Pierre GERVAIS	M. Max VINCENT
Mme Cécile CAZIN	Mme Françoise WATRELOT
Mme Aurélie HANGARD	Mme Olivera SALIPUR

**Absent non représenté :**

**Secrétaire de Séance élu :** M. Raphaël GUYONNET

**Séance sous la présidence de :** M. Max VINCENT, Maire

Le **jeudi 19 février 2026**, les membres du Conseil Municipal de LIMONEST se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre de convocation du **06/02/2026**, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11/12/2025
2. Vote des délibérations
3. Questions diverses

NUMERO	OBJET	RAPPORTEUR
	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2025	
1	2026 02 01 FINANCES - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT 2025	M. VINCENT
2	2026 02 02 FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT	M. VINCENT
3	2026 02 03 FINANCES - TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026	M. VINCENT
4	2026 02 04 - TARIFICATION DES ACTIVITES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL – ANNEE SCOLAIRE 2026–2027	A. BERNARD
5	2026 02 05 SOCIAL - SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS) – EXERCICE 2026	F DURANTET
6	2026 02 06 VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2026	G. DONABEDIAN
7	2026 02 07 RH - RECRUTEMENT DE VACATAIRES ET FIXATION DU TARIF DES VACATIONS – CONSERVATOIRE MUNICIPAL	D. PELLA
8	2026 02 08 RH - RECOURS AU BENEVOLAT POUR L’ENCADREMENT DES ETUDES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES – APPROBATION DU MODELE DE CONVENTION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE	D. PELLA
	QUESTIONS DIVERSES	

### 1) APPEL NOMINAL – QUORUM

L’appel est effectué par le secrétaire de séance Monsieur Raphaël GUYONNET.

#### Présents :

Max VINCENT, Béatrice REBOTTIER, Dominique PELLA, Arlette BERNARD, François GAY, Florence DURANTET, Grégory DONABEDIAN, Régis MATHIEU, Pascal FREYDIER, Antonio MARQUEZ, Christine GODARD, Françoise WATTRELOT-ROSSO, Lola SALIPUR, Raphaël GUYONNET, Antoine CORRON, Éric MAZOYER, Nathalie DUFAY, Augustin NEYRAND, Corinne PRÈVE, Thierry BERTRAND, Marc-Stéphane BEAU, Valentin LAMY.

#### Absents représentés :

- Brigitte CAYROL donne pouvoir à Arlette BERNARD.
- Pierre GERVAIS donne pouvoir à Max VINCENT.
- Cécile CAZIN donne pouvoir à Françoise WATTRELOT-ROSSO.
- Aurélie HANGARD donne pouvoir à Lola SALIPUR.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

## 2) HOMMAGE ET MINUTE DE SILENCE

Monsieur le Maire rend hommage à Quentin DERANQUE, décédé à Lyon à l'âge de 23 ans. Il appelle à la responsabilité et à l'apaisement du débat démocratique dans la perspective des échéances municipales de mars 2026. Une minute de silence est observée par l'assemblée.

## 3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

### Observations

Monsieur MAZOYER (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) indique avoir constaté **deux erreurs dans la transcription des votes** :

- Sur la **délibération n°7**, "un vote *pour* est indiqué *contre*" ;
- Sur la **délibération n°12**, "un vote *contre* est indiqué *abstention*".

Il demande la correction du procès-verbal.

Monsieur VINCENT, Maire répond qu'il prend note de cette demande.

Monsieur MAZOYER demande également communication du coût de la rénovation du stade de la base aérienne, précisant qu'un montant de 20 000 € avait été évoqué et exprimant le souhait d'obtenir les chiffres ; il indique enfin que son groupe n'approuvera pas ce PV.

Monsieur le Maire répond que des éléments seront fournis, précisant qu'il est en discussion avec la base aérienne pour la prise en charge d'une partie du fonctionnement et qu'une information complète sera communiquée une fois les éléments consolidés.

## Décision

Le procès-verbal est soumis au vote : **Adopté à la majorité des 27 voix exprimées 23 POUR, 4 CONTRE (M. Eric MAZOYER, M. Augustin NEYRAND, M. Marc-Stéphane BEAU, Mme Nathalie DUFAY).**

## 4) DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n°1 – Reprise anticipée et affectation provisoire du résultat 2025 (Budget primitif 2026)

Monsieur le Maire présente la délibération relative à la reprise anticipée du résultat estimé de l'exercice 2025, afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2026, avant adoption du compte financier unique (CFU). Il indique que la collectivité subit des difficultés opérationnelles liées à une défaillance matérielle du logiciel de gestion, ayant notamment des impacts sur l'exécution des dépenses/recettes et les délais de paiement aux entreprises. Monsieur le Maire annonce les éléments estimés :

- Résultat estimé de la section d'investissement : - 1 144 441,95 € ;
- Résultat estimé de la section de fonctionnement : + 2 000 056 € ;
- Excédent affecté (solde) mentionné : 912 351,73 € [à vérifier selon votre document budgétaire].

### Observations

Monsieur FREYDIER, conseiller municipal délégué à l'Attractivité du Territoire interroge sur les conséquences pratiques de la panne sur les finances d'ici le 30/06 et sur l'hypothèse d'un CFU non adopté au 30/06.

Monsieur VINCENT, Maire précise qu'il ne faut pas confondre budget primitif et CFU ; il indique viser une adoption du CFU avant l'échéance. Il précise que l'impact principal concerne les délais de paiement aux entreprises, et indique avoir alerté la DGFIP.

Monsieur Augustin NEYRAND (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) indique que la délibération est technique mais structurante. Il précise ne pas contester le principe de reprise anticipée mais relève des points de mise à jour juridique à faire. Il fait une analyse financière propre comprenant un déficit d'investissement reporté de plus d'un million d'euros pesant sur 2026 ; des restes à réaliser faibles ; budget 2026 contraint et marges de manœuvre réduites ; absence de mise en perspective consolidée.

### Vote

La délibération est **adoptée à la majorité**. **Votes contre : 4** (M. Eric MAZOYER, M. Augustin NEYRAND, M. Marc-Stéphane BEAU, Mme Nathalie DUFAY)  
**Abstentions : 0.**

## Délibération n°2 – Adoption du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 :

- Fonctionnement : **9 133 000 €** en dépenses et recettes ;
- Investissement : **5 258 793,68 €** en dépenses et recettes ;

Il expose les principaux postes de dépenses et recettes (charges à caractère général, personnel, contributions et dotations, fiscalité, amortissements, investissements, dette, etc.) et indique une stabilité des taux communaux depuis 2015.

### Observations

Monsieur NEYRAND (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) indique que le BP 2026 a une conformité globale sur le plan juridique avec quelques corrections de visas. Il émet des réserves sur la lisibilité de la délibération dans son contenu. Il demande l'explication sur certains comptes (ex. compte 75738, compte 21318). Il fait des remarques sur la présentation des ressources humaines. Enfin, il exprime la nécessité d'éléments consolidés sur les subventions aux associations et la valorisation des mises à disposition. Il conclut en annonçant un vote contre cette délibération.

Monsieur VINCENT, Maire répond notamment que la difficulté de projection pluriannuelle est due à l'instabilité des règles nationales (lois de finances, cotisations CNRACL, dispositifs comme DILICO, règles TVA). Il évoque la solidité financière mentionnée par la CRC et la trajectoire de désendettement annoncée en 2026.

Monsieur PELLA, adjoint au Maire précise que des tableaux des emplois ont été communiqués.

### Vote

Monsieur le Maire met le budget aux voix : La délibération est **adoptée à la majorité**.  
**Votes contre** : 4 (M. Eric MAZOYER, M. Augustin NEYRAND, M. Marc-Stéphane BEAU, Mme Nathalie DUFAY). **Abstentions** : 0.

---

## Délibération n°3 – Fixation des taux de fiscalité locale 2026

Monsieur le Maire propose le maintien des taux :

- Taxe foncière (bâti) : **25,73 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **15,75 %**
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires / meublés non affectés : **15,37 %** (avec majoration)

## Observations

Monsieur NEYRAND (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) indique que la facture fiscale peut augmenter du fait de la revalorisation annuelle des bases, indépendamment de la décision communale. Monsieur le Maire rappelle que les bases sont revalorisées par la loi de finances.

## Vote

Adoptée à l'unanimité.

---

## Délibération n°4 – Tarification des activités du conservatoire (2026-2027)

Madame Arlette BERNARD, adjointe au Maire présente une augmentation proposée de **1,5 %**, avec différenciation Limonois / non Limonois et indexation par quotient familial.

Madame Arlette BERNARD, adjointe au Maire annonce que le conservatoire a été **classé par arrêté ministériel** en "conservatoire communal à rayonnement communal" pour l'enseignement de la musique (durée annoncée : **7 ans**).

## Observation

Monsieur Augustin NEYRAND félicite l'adjointe et attire l'attention sur les situations de quotient familial non transmis à temps, pouvant conduire à une tarification "non Limonois".

## Vote

Adoptée à l'unanimité.

---

## Délibération n°5 – Subvention au CCAS

Madame Florence DURANTET propose d'attribuer au CCAS une subvention de **55 000 €** pour 2026.

## Observations

Monsieur Éric MAZOYER (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) demande une information plus substantielle (priorités, publics accompagnés, indicateurs), tout en indiquant que le groupe votera la subvention. Madame Florence DURANTET indique qu'un Conseil d'administration du CCAS est prévu la semaine suivante et qu'une ventilation budgétaire sera alors établie ; elle indique qu'une présentation sera fournie lors d'un prochain conseil.

Monsieur Augustin NEYRAND (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) indique qu'il serait souhaitable de disposer des informations avant le vote.

Monsieur Éric MAZOYER interroge sur l'agent en charge du CCAS ;

Monsieur VINCENT, Maire répond que les missions ont été réparties entre agents actuels et qu'un recrutement est en cours.

## **Vote**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

## **INFORMATION SANS DÉLIBÉRATION – Bilan / diagnostic Mission Locale**

Madame Florence DURANTET présente une synthèse du diagnostic territorial et des axes (emploi, orientation, formation, santé, logement, mobilité, accès aux droits), avec des éléments de contexte (statistiques nationales et territoriales évoquées) et des constats relatifs au territoire.

Monsieur le Maire remercie pour la synthèse et évoque notamment la possibilité d'un soutien accru (ex. permis de conduire). Il évoque les enjeux logements et rappelle des éléments liés aux recours et délais.

---

## **Délibération n°6 – Attribution de subventions aux associations**

Monsieur Grégory DONABEDIAN, adjoint au Maire présente l'enveloppe globale : **129 000 €** et rappelle :

- La règle des conventions au-delà de **23 000 €** (seule association au-dessus : Football Club LDSS, **33 000 €**, convention triennale déjà adoptée) ;
- La prévention des conflits d'intérêts : les élus concernés ne participent ni au débat ni au vote et sortent lors des votes correspondants.

## **Observations générales**

Monsieur Augustin NEYRAND (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) indique que le groupe votera pour, souligne la hausse de l'enveloppe et des lignes "vie scolaire" et demande une politique de subventions plus lisible (critères, comparatifs, valorisation des mises à disposition).

Monsieur DONABEDIAN, adjoint au Maire précise notamment que la hausse du Sou des écoles est liée à une classe verte.

Monsieur Éric MAZOYER (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) questionne l'augmentation de la subvention au Football Club (25 000 → 33 000) ;

Monsieur DONABEDIAN répond que cette augmentation est dû à la montée en National 2 et au développement du sport-études. D'autres échanges portent sur ASA du Rhône et certaines variations.

## Votes

Les subventions sont ensuite votées association par association, avec sorties des élus concernés le cas échéant.

**Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés par les membres ayant pris part au vote, décide de :**

N°	Dénomination exacte de l'association	Objet statutaire principal	Montant de la subvention 2026 (€)	Convention obligatoire (> 23 000 €)	Vote
1	COMPAGNIE D'ARCHER DECLIC	Association sportive Tir à l'arc	1 000,00 €	NON	A la majorité
2	ALSDD (KRAV MAGA)	Association sportive Self défense	1 400,00 €	NON	A la majorité
3	AMITIES LIMONOISES	Loisirs	5 000,00 €	NON	A la majorité
4	AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DU SOUVENIR DE LIMONEST	Organisation adhésion volontaire	1 650,00 €	NON	A la majorité
5	APEL SAINT MARTIN	Association parents d'élèves	7 620,00 €	NON	A la majorité
6	ASA RHONE	Association sportive automobile	10 000.00 €	NON	A la majorité
7	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES JEUNES DE LIMONEST (ASCJL)	Association culturelle et sportive gymnastique	4 000,00 €	NON	A la majorité
8	ASSO6CORDES	Association culturelle guitare	6 500,00 €	NON	A la majorité
9	ASSOCIATION SPORTIVE DES CHASSEURS DE LIMONEST	Association sportive chasse	850,00 €	NON	A la majorité
10	BADMIND'OR	Association sportive badminton	900,00 €	NON	A la majorité
11	BMX VTT LIMONEST	Association sportive BMX	8 000,00 €	NON	A la majorité

12	BOX'IN UP	Association sportive boxe anglaise	750,00 €	NON	A la majorité
13	COMITE COOPERATION DECENTRALISEE	Organisation adhésion volontaire	3 000,00 €	NON	A la majorité
14	COMITE DES FETES	Organisation adhésion volontaire	5 400,00 €	NON	A la majorité
15	FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (FCLDSD)	Association sportive football	33 000,00 €	OUI	A la majorité
16	FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER ACADEMIE DES JEUNES	Association sportive football	7 000,00 €	NON	A la majorité
17	FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRIS	Accueil, hébergement solidaire	900,00 €	NON	A la majorité
18	JUDO OUEST GRAND LYON	Association sportive judo	3 500,00 €	NON	A la majorité
19	LIMONEST PATRIMOINE	Préservation du patrimoine	1 800,00 €	NON	A la majorité
20	LIMONEST TAEKWONDO	Association sportive taekwondo	800,00 €	NON	A la majorité
21	MUSIC ALL	Orchestre, harmonie	2 600,00 €	NON	A la majorité
22	APEC	Association parents d'élèves conservatoire	1 500,00 €	NON	A la majorité
23	OUEST LYONNAIS BASKET (OLB)	Association sportive basketball	7 000,00 €	NON	A la majorité
24	SOU DES ECOLES	Association parents d'élèves	10 600,00 €	NON	A la majorité
25	TENNIS & PADEL CLUB DU BOIS D'ARS	Association sportive tennis et padel	4 230,00 €	NON	A la majorité
	<b>TOTAL</b>		<b>129 000,00 €</b>		

## Délibération n°7 – Recrutement de vacataires et tarif de vacations (Conservatoire)

Monsieur Dominique PELLA, adjoint au Maire propose d'autoriser le recrutement de vacataires pour missions ponctuelles (jurys, auditions, concerts, masterclass, etc.) et fixe le taux à **23 € brut**.

### Observation

Monsieur Marc-Stéphane BEAU (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) attire l'attention sur la sécurité juridique : distinguer vacatariat (acte déterminé) et besoins récurrents relevant plutôt de contractuels ; il indique que le groupe votera la délibération "sous réserve" du respect du cadre.

Monsieur PELLA, adjoint au Maire répond que la vigilance est connue (référence évoquée à la requalification/loi Sauvadet) et indique que les missions relèvent de vacations (jurys, etc.).

### Vote

Adoptée à l'unanimité.

---

## Délibération n°8 – Recours au bénévolat (encadrement périscolaire) – Convention d'engagement bénévole

Monsieur Dominique PELLA, adjoint au Maire présente la mise en place d'un cadre de recours à des bénévoles, notamment pour l'aide à la scolarité, au moyen d'une convention d'engagement bénévole (assurance, mission confiée, confidentialité, responsabilité, exigences d'honorabilité, positionnement sous l'autorité du directeur de l'ACM, possibilité de refus d'un bénévole, etc.).

### Observations

Madame Nathalie DUFAY ((conseiller municipal – *Limonest en Avant*)) indique que le sujet est sensible car il concerne l'encadrement des mineurs et la responsabilité de la commune. Elle demande notamment :

- Si la commune peut exiger un extrait B2 (ou dispositif équivalent) plutôt qu'une seule déclaration sur l'honneur, en informant les bénévoles ;
- Des précisions sur la mise en œuvre : consignes/formation minimale, traçabilité, gestion des incidents et référent ;
- La couverture assurantielle en cas d'accident subi par le bénévole pendant la mission.

Monsieur PELLA, adjoint au Maire indique que le cadre proposé résulte de travaux avec le CDG69 et qu'il se renseignera sur le point du casier judiciaire.

Monsieur Pascal FREYDIER, conseiller municipal délégué évoque que le B2 n'est pas une garantie "maximale" car effaçable dans le temps ;

Monsieur Augustin NEYRAND (conseiller municipal – *Limonest en Avant*) indique que "c'est déjà mieux que rien".

Monsieur VINCENT, Maire indique que la commune va se renseigner auprès du centre de gestion, rappelant que les demandes de casier sont très encadrées.

## **Vote**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

## **5) Clôture de séance – Questions diverses**

En fin de séance, Monsieur VINCENT, Maire remercie l'ensemble des élus pour leur engagement au cours du mandat.

Monsieur Marc-Stéphane BEAU demande la parole au titre des questions diverses, rappelant qu'elles figurent à l'ordre du jour. Il pose une question relative à des travaux de remplacement de vitrages à la Maison des familles et interroge : nature des travaux, existence éventuelle de réserves de chantier, et prise en charge financière.

Monsieur VINCENT, Maire répond que ce n'est pas la commune qui paie et que les changements relèvent de non-conformités au cahier des charges, traitées dans le cadre du chantier.

La séance est levée à 20h30.